MANATHAN
Société à responsabilité limitée au capital de 5 000 euros
Siège social : 71 chemin des Terrassoles
38110 DOLOMIEU

DÉCISION UNANIME DES ASSOCIÉS DU 21 NOVEMBRE 2024

LES SOUSSIGNÉS :

- **Monsieur Jonathan BARGEL,**
 demeurant 71 chemin des Terrassoles 38110 DOLOMIEU,

- **Madame Manon REY,**
 demeurant 71 chemin des Terrassoles 38110 DOLOMIEU,

agissant en qualité de seuls associés de la société à responsabilité limitée **MANATHAN** au capital de 5 000 euros, dont le siège social est 71 chemin des Terrassoles 38110 DOLOMIEU, et dont les statuts ont été établis par acte sous signature privée en date du 21 novembre 2024.

Ont, d'un commun accord, procédé à la nomination des premiers gérants de la Société.

NOMINATION DES PREMIERS GÉRANTS

Les associés décident, à l'unanimité, de nommer en qualité de gérants de la Société, pour une durée illimitée :

Monsieur Jonathan BARGEL,
né le 22 mai 1990 à BOURGOIN JALLIEU (38),
de nationalité française,
demeurant ensemble 71 chemin des Terrassoles 38110 DOLOMIEU,

et

Madame Manon, Camille REY,
née le 21 août 1990 à BOURGOIN JALLIEU (38),
de nationalité française,
demeurant ensemble 71 chemin des Terrassoles 38110 DOLOMIEU,

Monsieur Jonathan BARGEL et **Madame Manon REY** disposeront, conformément aux statuts, des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société et pour la représenter à l'égard des tiers.

JB

Toutefois, à titre de règlement intérieur et sans que ces limitations soient opposables aux tiers, la gérance ne peut sans y avoir été autorisée au préalable par une décision ordinaire des associés acheter, vendre ou échanger tous immeubles, acquérir et céder toute mitoyenneté, stipuler et accepter toutes servitudes, contracter tous emprunts pour le compte de la Société autres que les découverts normaux en banque, consentir toutes hypothèques et autres garanties sur les actifs sociaux, acquérir ou céder des participations dans toutes sociétés, entreprises ou groupements quelconques.

Monsieur Jonathan BARGEL et **Madame Manon REY** acceptent les fonctions de gérant qui viennent de leur être confiées et déclarent n'exercer aucune autre fonction, ni être frappés d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de les empêcher d'exercer ce mandat.

En rémunération de leurs fonctions, **Monsieur Jonathan BARGEL** et **Madame Manon REY** pourront avoir droit à une rémunération dont les modalités seront fixées lors de la prochaine délibération de l'Assemblée Générale des associés.

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'originaux ou de copies des présentes en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales de dépôt et de publicité.

Monsieur Jonathan BARGEL
« Bon pour acceptation des fonctions de Gérant »

« Bon pour acceptation des fonctions de Gérant »

Madame Manon REY
« Bon pour acceptation des fonctions de Gérante »

« Bon pour acceptation des fonctions de Gérante »